



1907/2006/CE, Article 31

HAPIE - 6, rue de l'Épinette 77340 PONTAULT COMBAULT
Tél. 01 64 43 83 34 - Fax 01 64 43 83 42 - E.mail : hapie@hapie.net - Site internet : www.hapie.net

DETARPIE

Date de dernière modification : 10/12/2017

1 - Identification de la substance / du mélange de la société / entreprise

1 - Désignation commerciale: DETARPIE

2 - Fournisseur: HAPIE

3 - Type d'utilisation (pour plus d'information consulter obligatoirement le mode d'emploi de la fiche technique avant toute utilisation):

DETARTRANT HF

4 - Autres données: - Teneur en matières actives : %

2 - Identification des dangers

1 - Principaux dangers: Très TOXIQUE Catégorie 3 H301 R25
CORROSIF Catégorie 1B H314 R34

R37 - Irritant pour les voies respiratoires.

R34 - Provoque des brûlures.

2 - Principaux dangers - Eléments étiquetage SGH:

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H301 - Toxique en cas d'ingestion

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage.

P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

P260 - Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillard, vapeurs, aérosols.

P264 - Se laver soigneusement après manipulation;

P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau/ se doucher.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

3 - Risques spécifiques: Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques. Pas de données supplémentaires disponibles.

Dangers physicochimiques : Se référer à la section 9 pour les informations physicochimiques. Pas de données supplémentaires disponibles.

Effets potentiels sur : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement. Pas de données supplémentaires disponibles.

4 - Principaux symptômes:

3 - Composition / informations sur les composants

1 - Nom chimique:

- Mélange :

- N° CAS Composant : 7647-01-0 Chlorure d'hydrogène 32/34%, Index 017-002-01-X, N°CE 231-595-7, C et Xi R34 R37 H290 H314, H335, 50 %.

1341-49-7 Bifluorure d'ammonium, Index 009-009-00-4, N°CE 215-676-4, T et C R25 R34, H301 H314, 1 %.

67-63-0 Alcool isopropylique, EINECS 200-661-7, Index 603-117-00-0, Xi et F R11 R36 R67, 5 %.

111-76-2 Butyl glycol, CE 203-905-0, Index 603-014-00-0, N R20/21/22 et R36/38, 2 %.

2 - Composants apportant un danger: Acide chlorhydrique

3 - Impuretés (présentant un danger): Fluorure d'hydrogène

4 - Autres données:



4 - Premiers secours

Conseils généraux : Le secouriste doit se protéger. Eloigner du lieu d'exposition, coucher. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Oxygène, si nécessaire. Ne pas pratiquer de respiration artificielle par bouche-à-bouche ou par bouche-à-nez. Utiliser un équipement/des appareils appropriés. Appeler immédiatement un médecin.

En cas de contact avec la peau : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Premier traitement avec de la pâte de gluconate de calcium. Appeler immédiatement un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Aller dans une clinique oculaire si possible.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si la victime est consciente, faites-la boire ce qui suit : Solution de gluconate de calcium.. Appeler immédiatement un médecin. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté.

Symptômes : Effets corrosifs

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

5 - Mesures de lutte contre l'incendie

1 - Moyens d'extinction:

- Recommandés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

- Contre-indiqués : Pas d'information disponible.



2 - Dangers spécifiques: En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de : Fluorure d'hydrogène

Oxyde d'azote.

Dégage de l'hydrogène en présence de métaux.

3 - Méthodes particulières d'intervention: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection).

Autres informations : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Risque d'explosion de conteneurs fermés en cas d'échauffement intense.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

4 - Protection des intervenants: Scaphandre anti-acide.

6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

1 - Précautions individuelles: Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un équipement de protection respiratoire. Garder les personnes à l'écart de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Equipement de protection individuel, voir section 8.

2 - Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Eviter la pénétration dans le sous-sol.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

3 - Méthodes de nettoyage: Neutraliser avec un décontaminant basique, par ex solution aqueuse de carbonate de sodium, ou autre. En cas de souillure du sol, et après récupération du produit en l'épongeant avec un matériau absorbant inerte et non combustible, laver à grande eau la surface qui a été souillée. Si de déversement est important, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'un équipement de protection. Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants. Neutraliser avec un décontaminant basique, par ex solution aqueuse de carbonate de sodium, ou autre.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Traiter le produit récupéré selon la section "considérations relatives à l'élimination".

7 - Manipulation et stockage

1 - Manipulation:

- Mesures techniques : Ne pas fumer. Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail. Eviter impérativement le contact du produit avec la peau et les yeux. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

- Précautions: Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

- Conseils d'utilisation : Cf Fiche Technique. Voir Fiche Technique.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Entreposer séparément les vêtements de travail. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

2 - Stockage:

- Précautions: Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

- Conditions de stockage : Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec. Sous rétention. Hors gel.

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Conserver dans un endroit bien ventilé.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

- Matières incompatibles :

- Matériaux d'emballage :

8 - Contrôle de l'exposition / protection individuelle

1 - Mesure d'ordre Technique: Valeurs limite d'exposition VLE/ppm: VLE/mg/m3: 7,6 g.

2 - Paramètre de contrôle: Voir mesure de protection sous chapitre 7 et 8.

3 - Equipement de protection individuelle:

- Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire approprié. Nécessaire, si la valeur limite d'exposition est dépassée (p.e VLE). Filtre combine : E-P2
 - Protection des mains : Porter des gants appropriés. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Choisir du matériau des gants de protection en fonction du temps de pénétration, du taux de perméabilité et des la dégradation. Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usures.
 - Caoutchouc naturel >=8h, épaisseur 0,5 mm.
 - Polyisoprène >=8h, épaisseur 0,5 mm.
 - Caoutchouc nitrite >=8h, épaisseur 0,35 mm.
 - Caoutchouc fluoré >=8h, épaisseur 0,4 mm.
 - Chlorure de polyvinyle >=8h, épaisseur 0,5 mm.
 - Protection des yeux : Lunette de sécurité à protection intégrale.
 - Protection de la peau et du corps autre que les mains : Combinaison complète de protection résistant aux acides.
- Contôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Eviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

9 - Propriétés physiques et chimiques

1 - Etat Physiques:

- Forme : Fluide liquide
- Couleur : Incolore
- Odeur : Pratiquement nulle

2 - Valeur du pH: 0,1

3 - Température de décomposition:

4 - Point d'éclair: Non concerné

5 - Température d'auto-inflammation: Non concerné

6 - Caractéristiques d'explosivité: Non concerné

7 - Pression de vapeur: A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre dispositin sur ce point.

8 - Densité de vapeur: A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre dispositin sur ce point.

9 - Masse volumique: 1,095 Kg/L

10 - Solubilité: Hydrosoluble en toute proportion.

11 - Coefficient de partage n-octanol/eau: A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre dispositin sur ce point.

12 - Température de solidification: A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre dispositin sur ce point.

10 - Stabilité et réactivité

1 - Stabilité: Stable aux conditions normales d'utilisation.

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Stable dans des conditions normales.

2 - Conditions à éviter: Chaleur,

3 - Matières à éviter: Des acides, des bases, des métaux, hypochlorite de sodium, amines, fluor, oxydants forts, chlorite, cyanure, déchets basiques.

**4 - Produits de décomposition dangereux: Fluorure d'hydrogène.
Ammoniaque.
Oxydes d'azote.**

11 - Informations toxicologiques

1 - Toxicité aiguë: Ammonium bifluoride Cas 1341-49-7

En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac. En cas de contact avec les yeux : Provoque des brûlure. Risque de cécité! Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte de conscience, l'arrêt de la respiration.

Activité cardiaque irrégulière.

Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

Oral : DL50 Env.130 mg/kg, rat, OCDE Ligne directrice 401.

Inhalation : CL50 Env.1,276 mg/l, rat, CL50 Env.342 mg/l, 1h, souris.

Peau : lapin, effet corrosifs.

Yeux : lapin, effets corrosifs, risque de lésions oculaires graves.

2 - Effets locaux: En cas de contact prolongé sans rinçage, brûlures et nécrose des tissus.

3 - Sensibilisation:

4 - Toxicité chronique:

5 - Toxicité à long terme:

6 - Effets spécifiques:

12 - Informations écologiques

1 - Mobilité: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Eviter la pénétration dans le sous-sol.

Effet nocifs sur les organismes aquatiques par déplacement de la valeur de Ph.

2 - Persistance / dégradabilité: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substance inorganiques.

3 - Bioaccumulation: Ne montre pas de bioaccumulation.

4 - Ecotoxicité:

5 - Autres:

Toutes les valeurs relatives aux effet écotoxicologiques se réfèrent aux substance pures.

Effets nocifs sur les organismes aquatiques par déplacement de la valeur de ph.

Généralement une neutralisation est nécessaire avant le traitement des eaux usées.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts

13 - Considérations relatives à l'élimination

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets.

Emballages contaminés : Vider les reste. Les emballages ne pouvant être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

Le produit et l'emballage ne sont pas rejetaient en milieu naturel, ni dans les égouts.

Faire enlever par une entreprise agréée et habilitée cf liste préfectorale.

Dans tous les cas se plier à la réglementation nationale et locale en vigueur.

14 - Informations relatives au transport

0 - Pictogrammes:

[[DTR5]][[picto]

1 - Numéro ONU: 1789 ACIDE CHLORHYDRIQUE

2 - par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF:

- Terre Classe : 8
- Terre Groupe : II
- Terre Tunnel : E
- Terre QL :
- Terre Etiquette : 8

3 - maritime IMDG:

- Mer Classe : 8
- Mer Label :
- Mer EMS : F-A, S-B
- Mer Groupe : 80
- Mer marine polluant :

4 - aérien ICAO-TI et IATA-DGR:

- Air Classe :
- Air Label :
- Air Groupe :

15 - Informations réglementaires

1 - Réglementations communautaires:

R37 - Irritant pour les voies respiratoires.

R34 - Provoque des brûlures.

S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement consulter un ophtalmologiste.

S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

S45 - En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

2 - Autorisations:

Réglementation relative aux installations classées : 1611 Stockage d'acide chlorhydrique à plus de 20% en poids d'acide, formique à plus de 50%, nitrique à plus de 20% mais à moins de 70%, phosphorique à plus de 10%, sulfurique à plus de 25%, anhydride phosphorique.

Tableaux des maladies professionnelles : Chlorure d'hydrogène : A; Listé.

Bifluorure d'ammonium : A; Listé

Bifluorure d'ammonium : 32; Listé

Réglementation relative aux installations classées : 1131.1 Emploi ou stockage de substance et mélanges toxiques.

Bifluorure d'ammonium :

| Source réglementaire | Notification | Numéro de notification |
|----------------------|--------------|------------------------|
| AICS | OUI | |
| DSL | OUI | |
| INV (CN) | OUI | |
| ENCS (JP) | OUI | (1)-311 |
| ISHL (JP) | OUI | (1)-311 |
| TSCA | OUI | |
| EINECS | OUI | 215-676-4 |
| KECI (KR) | OUI | KE-01679 |
| KECI (KR) | OUI | 97-1-237 |
| PICCS (PH) | OUI | |
| NZIOC | OUI | |

3 - Restrictions:

Réservé aux utilisateurs professionnels. Attention - Eviter l'exposition - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

16 - Autres informations

Téléphone Centre Antipoison : 01.40.05.48.48

Produit réservé à l'industrie.

N.B. : Nos informations sont données de bonne foi, en l'état de nos connaissances actuelles. Nous pouvons apporter des modifications en fonction de nouvelles réglementations ou de connaissances techniques nouvelles.

DLUO (Date limite utilisation optimale) de 24 mois